

**Respect des heures de fermetures, ainsi que des arrivées et départs prévus dans votre contrat**

Chers parents

Par la présente, nous souhaitons vous rappeler que pour pouvoir continuer d'assurer un accueil professionnel de qualité, il est important de respecter les horaires d'arrivée et de départ prévus selon votre contrat d'accueil, ainsi que l'importance du respect des horaires de fermetures de notre institution de l'enfance.

En effet, votre collaboration contribue énormément au bon fonctionnement des prestations fournies à vos enfants.

Le matin la **dernière arrivée possible est 8h45.**

L'heure de départ avant la fermeture demeure inchangée : **au plus tard à 18h20**

*Nous vous rendons attentifs qu'en cas de non-respect des heures de fermeture, nous serons contraints de résilier les contrats des parents concernés.*

D'avance, nous vous remercions de vous conformer au règlement et vous adressons Chers parents, nos salutations les meilleures.

La Direction